

Procès-Verbal du Conseil municipal

Du 23 octobre 2023 – 19h

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 17 octobre 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : CATELAN Thierry, GALLAND Daniel

Ordre du jour :

- Délibération pour valider le devis de désamiantage de l'ancienne cure de St Eusèbe
- Délibération pour valider le devis de diagnostic Air à la cure de St Eusèbe
- Délibération pour autoriser le Maire à demander une subvention au département dans le cadre des amendes de police et à la Région pour financer l'acquisition de matériel de sécurité
- Délibération pour valider l'avenant au contrat de location de l'ancienne école des Costes établi avec l'association « Récréation et Artisanat » et point sur l'avancée de l'installation
- Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention avec ACE consultants pour accompagner la commune dans le lancement d'une nouvelle consultation en 2024 pour l'ensemble des contrats d'assurance de la commune
- Délibération pour valider les travaux SIL menés par la communauté de communes
- DM pour le mandatement des dépréciations de créances sur le budget de l'eau et le budget principal
- DM sur le budget d'investissement du budget principal

- **Délibération pour valider le devis de désamiantage de l'ancienne cure de St Eusèbe**

Monsieur le Maire rappelle que conformément au décret du 9 mai 2007, un diagnostic amiante est obligatoire avant la réalisation de travaux ou avant la démolition d'un bâtiment.

Suite à la détection d'amiante lors du lancement des travaux de réhabilitation de l'ancienne cure de St Eusèbe, Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise Chaix & Bourg qu'il présente à l'assemblée. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le devis de 10 862€ HT de l'entreprise Chaix & Bourg pour le désamiantage de l'ancienne cure de St Eusèbe.

- **Délibération pour valider le devis de diagnostic Air à la cure de St Eusèbe**

Monsieur le Maire explique qu'un contrôle de la qualité de l'air doit être réalisé à l'ancienne cure de St Eusèbe à la demande du bureau de contrôle (Bureau Veritas). Pour cela, un devis a été demandé à l'entreprise SOCOTEC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le devis de 2 520€ HT de l'entreprise SOCOTEC pour réaliser un diagnostic air à l'ancienne cure de St Eusèbe avant la reprise des travaux.

- **Délibération pour autoriser le Maire à demander une subvention au département dans le cadre des amendes de police et à la Région pour financer l'acquisition de matériel de sécurité**

En l'absence d'un chiffrage à présenter, Monsieur le Maire invite à reporter cette délibération

- **Délibération pour valider l'avenant au contrat de location de l'ancienne école des Costes établi avec l'association « Récréation et Artisanat » et point sur l'avancée de l'installation**

Monsieur le Maire revient sur la délibération n°44/2023 du 19/08/2023 qui valide la convention avec l'association « Récréations artisans » de mise à disposition de l'ancienne école des Costes. Pour rappel, la convention a été signée pour la période du 1/10/2023 au 30/09/2024.

Monsieur le Maire propose de préciser l'article 2 relatif aux charges locatives. Il souhaite instaurer un forfait de 150€/mois de novembre à mai pour régler les charges de chauffage, d'eau et d'électricité. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant à la convention qui instaure un forfait de 150€/mois à payer par l'association « Récréations artisans » pour participer financièrement aux charges. Ce forfait sera appliqué de novembre 2023 à mai 2024.

- **Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention avec ACE consultants pour accompagner la commune dans le lancement d'une nouvelle consultation en 2024 pour l'ensemble des contrats d'assurance de la commune**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que fin 2024, l'ensemble des contrats d'assurance de la commune arriveront à terme. Afin de négocier de nouveaux contrats d'assurances, Monsieur le Maire souhaite faire appel au groupe ACE consultants pour organiser une consultation. (BE qui nous a déjà accompagné dans ce travail à la fusion de nos trois communes)

Monsieur le Maire présente la convention stipulant que ACE consultants sera chargé d'accompagner la commune pour négocier les nouveaux contrats :

- D'assurance des responsabilités
- D'assurance dommage aux biens
- D'assurance des véhicules
- De la protection juridique et protection fonctionnelle
- D'assurance aux risques divers

Cette convention prévoit les conditions financières suivantes :

- Mission hors déplacement : 2 500€ HT
- Déplacement : 480€ HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider la convention de conseil en assurance avec ACE Consultants pour un forfait de 2 500€ HT et 480€ HT/déplacement.

- **Délibération pour valider les travaux SIL menés par la communauté de communes**

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar a réalisé pour le compte des communes membres qui la composent, un schéma de signalétique touristique. Elle a réalisé ce schéma dans le cadre de sa compétence touristique.

Pour une question de cohérence de l'aménagement et la bonne exécution des travaux sur les communes, il a été décidé de confier la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes du

Champsaur Valgaudemar pour gérer la fourniture et la pose de la signalisation d'information locale et de jalonnement.

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que la convention entre la Communauté de communes Champsaur-Valgaudemar et la commune d'Aubessagne a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux.

Monsieur le Maire explique qu'une part fixe de 576.16€ HT reviendrait aux communes signataires pour financer la maîtrise d'œuvre. Le coût des travaux concernant Aubessagne s'élèverait à 1 437.88€ HT avec une prise en charge de la communauté de communes de 580.38€ HT.

Le montant de ces travaux pour la commune s'élèverait donc à 1 433.66 HT et se décomposeraient ainsi :

- 857.50€ HT pour les travaux
- 576.16€ HT pour la maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette convention et valide le montant des travaux.

➤ **DM pour le mandatement des dépréciations de créances sur le budget de l'eau**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la demande de la Trésorerie de Gap, en ce qui concerne les retards de règlement de plus de deux ans au 31/12 de l'exercice, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité, la commune doit constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées. Le montant nécessaire n'avait pas été prévu au budget.

Afin de pouvoir constater une provision, un virement de crédit est nécessaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 762.74
		Total	1 762.74

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	611	Sous-traitance générale	-1 762.74
		Total	-1 762.74

➤ **DM sur le budget d'investissement du budget principal**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que :

- Suite à l'achat de poêles à granulés pour deux appartements communaux, le budget prévu initialement pour l'achat de matériels divers ne sera pas suffisant.
- Suite à l'avancement du projet d'agrandissement et d'extension de l'école et à la réévaluation de l'APD, le budget prévu initialement ne sera pas suffisant.
- Suite à la demande de la Trésorerie de Gap, en ce qui concerne les retards de règlement de plus de deux ans au 31/12 de l'exercice, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité, la commune doit constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées. Le montant nécessaire n'avait pas été prévue au budget.

Afin de pouvoir régler les factures et constater une provision, un virement de crédit est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de la commune de l'exercice 2023 :

INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	101	Matériel divers	1 500.00
21	2135	219	Projet agrandissement école	80 000.00
			Total	81 500.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	211	Réhabilitation la Cure St Eusèbe	-81 500.00
			Total	-81 500.00

FONCTIONNEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
68	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	3 479.22
		Total	3 479.22

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615221	Bâtiments publics	-3 479.22
		Total	-3 479.22

➤ **Délibération pour soutenir la motion relative à la liberté de choix en matière de transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés de communes**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la motion relative à la liberté de choix en matière de transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés de communes adoptée à l'unanimité par l'association des maires et présidents de communautés des Hautes-Alpes.

Cette motion :

- Demande la suppression du caractère obligatoire du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, en les réinsérant parmi celles pouvant être exercées par les communautés de communes à titre optionnel.
- Appelle à une meilleure territorialisation des politiques liées à la gestion de l'eau et de l'assainissement
- Dénonce des obligations de transferts qui vont à l'encontre de l'équité territoriale et qui participent à la dévitalisation des territoires les plus ruraux.
- Réaffirme la primauté du principe de liberté de choix dans l'organisation et la gestion des compétences.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune se positionne face à cette motion. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de soutenir la motion relative à la liberté de choix en matière de transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés de communes adoptée par l'association des maires et présidents de communautés des Hautes-Alpes.

➤ **Questions diverses**

- Point sur la situation de la boule d'Aubessagne et notamment la réunion du 19 octobre 2023

Monsieur le Maire fait un compte rendu de cette réunion. L'association sera dissoute, le fonds de caisse servira à régler les licences dues et le solde de trésorerie sera versé sous forme de don à la fondation du patrimoine pour la commune. Une nouvelle association va bientôt être créée pour prendre le relais.

- Zones propices à l'accueil des projets d'énergies renouvelables et calendrier 2023 à tenir

Monsieur le Maire rappelle que la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. Les communes doivent, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations. Monsieur le Maire propose de réunir le Conseil Municipal début novembre pour commencer à identifier des zones pouvant accueillir des projets d'énergies renouvelables.

- Solidarité Maroc

Monsieur le Maire présente une note de l'AMF05 invitant les collectivités à faire un don suite au séisme survenu au Maroc. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite à cette demande.

- Point sur la demande de l'ASA des Herbeys

Monsieur le Maire a rencontré le Président de l'ASA du canal des Herbeys.

L'ASA a formulé plusieurs demandes à la commune pour faire le point sur le dossier d'aspersion :

- Aider l'ASA pour l'entretien du canal (vidange de l'Hôpital) du canal jusqu'à la RN85 en face le Bacchus
- Installer une prise d'eau pour les sapeurs-pompiers au niveau de la RN85 (Bacchus)
- Pouvoir communiquer via le site internet de la commune
- Voir si la commune souhaite installer des petites bornes sur les parcelles communales
- La commune peut-elle se porter caution pour garantir l'endettement ?

Si l'ensemble des questions a reçu une réponse favorable du conseil municipal, la possibilité de se porter caution de l'ASA ne semble pas possible car le montant de l'emprunt rentrerait dans l'endettement de la commune, et de ce fait, et pour toute la durée de l'emprunt, la commune ne pourrait plus prétendre à des prêts.

- Demande d'un administré sur l'éclairage public

Monsieur le Maire présente le courrier d'un administré concernant l'éclairage public. Il est demandé la possibilité de couper l'éclairage d'un lampadaire qui donne face aux fenêtres de la maison. Un second lampadaire situé à côté permettant déjà d'éclairer le chemin.

Le Conseil Municipal décide d'avancer sur la réflexion actuellement en cours sur la possibilité d'extinction de l'éclairage public la nuit à l'échelle de la commune. Pour cela, une consultation doit être organisée auprès de la population.

- Problème errance chats

Pour répondre à la problématique des "chats errants" soulevé par deux administrés, le Conseil Municipal constate que nous ne sommes pas en présence de chat en état de divagation sur la commune, c'est à dire de chats non identifiés ou sans propriétaire. De ce fait, M.le Maire invite à s'adresser directement aux détenteurs des chats.

Pour rappel :

Selon l'article L 211-23 du code rural et de la pêche maritime, (...) Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

- Cadeau à prévoir pour remercier M.Jolibert avant son départ notamment suite à son implication pour la commune (réalisation d'une étude d'impact financier avec le projet de travaux à l'école). Le CM valide à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M.Jolibert, ancien percepteur de la trésorerie de St Bonnet, va quitter la région fin 2023. Désormais Conseiller auprès des collectivités, il nous accompagne actuellement sur la réalisation d'une étude d'impact financier avec le projet de travaux à l'école. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir un cadeau à M.Jolibert pour le remercier de toutes ces années de collaboration et d'accompagnement. Le Conseil Municipal soutient cette initiative.

- Demande école (mail du 17/10/2023)

Monsieur le Maire présente la demande de la directrice de l'école sur la possibilité de mettre à disposition un agent communal pour soutenir l'enseignante des Grandes sections pendant la pause méridienne. L'agent communal aiderait l'enseignante à préparer la classe de manière ponctuelle en fonction des activités des enfants.

protocole sanitaire Covid 19, le CM a décidé de maintenir les horaires de tous les agents pendant la pause méridienne. En effet, le maintien de ce quota d'heures est lié à la volonté de la commune d'améliorer l'encadrement et la qualité d'accueil des enfants dont le nombre est important à la cantine. Dans ce contexte, le Conseil Municipal ne souhaite pas positionner un des agents communaux chargés de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne sur d'autres missions, même de manière ponctuelle

- Compte-rendu de la réunion des travaux de l'école du 12 octobre 2023

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion de présentation de l'APD en présence des enseignantes. Cette réunion a été l'occasion de faire un point complet sur le dossier et de régler certains problèmes logistiques.

- Courrier du colonel Juge, chef des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes.

Monsieur le Maire présente le courrier adressé par le colonel, chef du SDIS05. Il indique que le territoire de l'ancienne commune des Costes actuellement défendue par le CIS Champsaur bénéficierait d'un temps d'intervention plus rapide par le CIS Valgaudemar. Afin d'améliorer les secours au profit de la population, l'arrêté préfectoral sera modifié en ce sens à partir du 1^{er} janvier 2024.

- Courrier de la communauté de communes sur les intempéries

Monsieur le Maire présente le courrier adressé par la communauté de communes qui invite les communes à recenser les dégâts survenus suite aux intempéries de ces derniers jours. M. Denis PRAT indique qu'un état des lieux a été fait avec les agents techniques de la commune et qu'il n'y a rien à signaler d'important.

- Demande de local pour les facteurs de la poste

Monsieur le Maire présente le mail adressé par la poste pour savoir si la commune peut mettre à disposition un local pour que les facteurs puissent faire leur pause déjeuner. Le Conseil Municipal valide la mise à disposition de la salle des associations de novembre à fin avril 2024. En fonction des besoins liés à l'avancement des travaux de l'école, un autre local sera envisagé pour permettre la pause déjeuner des facteurs.

- Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire indique que cette année la cérémonie du 11 novembre se déroulera à St Eusèbe en Champsaur. La commémoration est prévue 10h30 à l'église de St Eusèbe. La mairie offrira le verre de l'amitié à la fin de la cérémonie. Comme chaque année, les enfants de l'école sont conviés.

- Action dans le cadre du projet « des champsaurins en Amérique » mené par le collège de St Bonnet

Norbert GRIVEL explique qu'une exposition va être réalisée par les collégiens travaillant sur le projet « des champsaurins en Amérique » et proposée aux communes du territoire. La commune propose d'accueillir cette exposition dans la salle de St Eusèbe.

Le secrétaire
Serge BLANC

Le Maire
Richard ACHIN

